

14^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS « VHC »

Les 12 et 13 juillet 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC

ORDRE DE PASSAGE DU RALLYE : VHRS - VHC - MODERNE**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Documents sur le site internet : www.ecurielemans.org/
Clôture des engagements	Lundi 30 juin	Cachet de la Poste faisant foi ou mail
Remise du carnet d'itinéraire	Samedi 12 juillet de 8h à 12h00	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaitances	Samedi 12 juillet de 8h à 14h30	Suivant carnet d'itinéraire PRUDENCE !
Vérifications administratives (sur convocation horaire)	Samedi 12 juillet de 9h à 15h	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Samedi 12 juillet de 9h à 15h	Parking du collège Bonnétable Devant le gymnase
Mise en place en parc fermé (obligatoire juste après vérifs)	Samedi 12 juillet de 9h15 à 15h15	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 ^{ère} Réunion commissaires sportifs	Samedi 12 juillet à 14h	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ ES 1	Samedi 12 juillet à 16h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Samedi 12 juillet à 15h	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 12 juillet 15mn après la dernière VHC (1^{ère} VHRS à 17h)	Sortie parc fermé de départ Parking Salle Mélusine
Arrivée de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 12 juillet 15mn après le dernier VHC	Entrée en parc fermé Parking salle Mélusine
Publication ordre départ ES 2 / 3 / 4 après reclassement	Samedi 12 juillet à 22h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Départ de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 13 juillet 15mn après le dernier VHC (1^{ère} VHRS à 8h30)	Sortie parc fermé Parking salle Mélusine
Arrivée de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 13 juillet 15mn après le dernier VHC	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable
Publication du classement	Dimanche 13 juillet 30mn après entrée dernier concurrent parc fermé	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Remise des prix	Dimanche 13 juillet	Sur le podium devant salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 12 et 13 juillet 2025 en qualité d'organisateur administratif le :

14ème Rallye Le Mans VHC en doublure du 59ème rallye Le Mans

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° 30 du 18/04/2025 et par la FFSA sous le N° 323 du 18/04/2025

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS www.ecurielemans.org - mail : ecurielemans72@gmail.com

Président : **André GRISON**, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans

Secrétariat du Rallye jusqu'au 11 juillet : 30 rue Onias Martin, 72110, Bonnétable et le 12 et 13 juillet au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	17860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n°	10395
Adjoint directeur de course au PC et directeur de course « nouveau départ »	Mickaël MEUNIER	Licence n°	174189
Directeurs de course délégué ES	Michel FRALIN	Licence n°	2149
Adjoint directeur de course ES	Gilles MERLIOT	Licence n°	10396
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Jacques SALENNE	Licence n°	18219
Commissaire technique responsable « VHC »	William QUERU	Licence n°	14922
Commissaires techniques adjoints	Jean Luc BOURNEX Romain THIPHAINÉ Marc MEUNIER	Licence n° Licence n° Licence n°	11351 155300 137284
Commissaire technique adjoint « nouveau départ »	Pascal BOISSAY	Licence n°	6464
Médecin			
Chargées des relations avec les concurrents	Myriam MAWDSLEY Catherine CONDEMINE	Licence n° Licence n°	11115 56617
Relation avec la presse	André GRISON	Licence n°	29481
Chronométrateurs	Cyril VALLEE Franck CLIPET Benoit CHEVESSIER	Licence n° Licence n° Licence n°	123878 307572 308406
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Laurent LE POTIER	Licence n°	4933
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 59^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS pourra s'engager soit **directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager »** (voir procédure engagement FFSA) ou adresser **une demande d'engagement complétée informatiquement (PDF remplissable) et accompagnée du règlement avant le lundi 30 juin 2025 à l'adresse suivante :**

Quentin LE POTIER, 1 rue Abbé Bouchereau, 72430 CHANTENAY VILLEDIEU

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient lisibles)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10 P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (250 x 2)
- **Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 12 juillet pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 30 juin si engagement par le site de la FFSA)**

3.1.12 P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'écurie Le Mans ou virement

- FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193 CMCIFR2A

Les copies de licences et permis de conduire ainsi que les fiches d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA pourront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (**prenez vos dispositions avant, aucune photocopie ne sera faite sur place**)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 *Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)*

Définition des périodes de l'Annexe K Définition des périodes de l'Annexe K

A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981

Définition des périodes de l'Annexe J

D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

☑ GROUPE 1 - T - Tourisme

☑ GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

☑ GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

☑ GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

☑ GROUPE N Production J

☑ GROUPE A Tourisme J

☑ GROUPE B J

☑ Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et les lieux des installations des structures du rallye seront indiquées dans le carnet d'itinéraire (roadbook)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 14ème rallye Le Mans représente un parcours de 107 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 de 4.7 km à parcourir 1 fois

- ES 2 / 3 / 4 de 11.8 km à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 12 juillet de 8h à 14h30

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve

Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7

« PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Remise des prix : dimanche 13 sur le podium devant la salle Mélusine

Des coupes seront remises aux 3 premiers vainqueurs de chaque catégorie

Aucun prix en espèces ne sera distribué

59ème Rallye Le Mans

Coupe de France des rallyes 2025 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 12 et dimanche 13 juillet 2025



ORDRE PASSAGE: VHRS/VHC/MODERNE

Lever du soleil à 6h13

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère	s e c t i o n	
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	VHRS		
ETAPE 1								
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					17h00	1	
ASSISTANCE rue de Twistringén								
CH 0A	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:20	17h20		
CH 1	Avant ES 1		3.120	3.120	0:10	17h30		
	neutralisation		0.330	0.330				
ES 1	BONNETABLE	4.760		4.760	0:03	17h33		
CH 1A	Entrée parc fermé parking Mélusine		4.310	4.310	0:15	17h48		
	Total section 1	4.760	8.260	13.020	0:48			
PARC FERME parking Mélusine BONNETABLE								
ETAPE 2								
CH 1B	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					8h30	2	
ASSISTANCE rue de Twistringén								
CH 1C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:30	9h00		
CH 2	Avant ES 2		8.370	8.370	0:15	9h15		
	Neutralisation		0.290	0.290				
ES 2	LE SAOSNOIS	11.820		11.820	0:03	9h18		
CH 2A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10.670	10.670	0:25	9h40		
	Total section 2	11.820	19.830	31.650	1:13			
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE								
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					12h20		3
ASSISTANCE rue de Twistringén								
CH 2C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:30	12h50		
CH 3	Avant ES 2		8.370	8.370	0:15	13h05		
	Neutralisation		0.290	0.290				
ES 3	LE SAOSNOIS	11.820		11.820	0:03	13h08		
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		10.670	10.670	0:25	13h30		
	Total section 3	11.820	19.830	31.650	1:13			
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE								
CH 3B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					15h50	4	
ASSISTANCE rue de Twistringén								
CH 3C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.500	0.500	0:30	16h20		
CH 4	Avant ES 2		8.370	8.370	0:15	16h35		
	Neutralisation		0.290	0.290				
ES 4	LE SAOSNOIS	11.820		11.820	0:03	16h38		
CH 4A	Entrée parc fermé final parking Mélusine		10.670	10.670	0:25	17h00		
	Total section 4	11.820	19.830	31.650	1:13			
PARC FERME FINAL								
Total rallye		ES	Liaison	Total				
Coucher du soleil à 21h55		40.220	67.750	107.970				